

# La lettre N° 37 d'INFOS

aux sections CGT Finances Publiques

Montreuil, le 28 juin 2013



Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.frh](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.frh) [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

## éditorial



### DEMARCHE STRATEGIQUE : LE DG BIENTOT SUR YOU TUBE ?

**De source de la Direction Générale, les documents préparatoires au CTR du 9 juillet devraient disponibles lundi.** Si, il n'existe aucun suspens quant aux éléments contenus, nous sommes en revanche surpris par la méthode de communication choisie par B BEZARD.

**En effet, dans une vidéo dont on nous a indiqué la mise en ligne pour Mardi, le Directeur Général va s'adresser aux agents pour les informer de la concertation du 9 juillet autour de la démarche stratégique. Il est également évoqué un message spécifique vers l'encadrement.**

**Tout ceci reflète sans doute une volonté de banaliser les désaccords et les exigences d'abandon de la démarche stratégique et d'afficher une illusoire acceptation du fil conducteur et des thèmes développés dans le processus de casse de notre administration à réseau déconcentré, des statuts particuliers, des droits et garanties des personnels.**

Tout ce cirque cosmétique, nous conforte dans notre idée de boycott du CTR de 9 juillet décidé par la CEN au motif de ne fournir aucune caution aux projets liquidateurs à l'œuvre et envisagés mais aussi comme moyen de pression pour continuer à revendiquer un véritable bilan contradictoire de la fusion comme point de départ à tout dialogue et toute négociation autour des orientations stratégiques de la DGFIP libérées « des fausses contraintes budgétaires ».

**En tout état de cause, cela doit nous renforcer dans notre conviction de mener, à la hauteur de nos forces et des possibilités locales de rassemblements unitaires, des initiatives pour le jour du CTR avec envoi de la motion fournie lors de la précédente lettre d'infos.**

**Pour des raisons évidentes de timing, le tract d'appel du 9 juillet sera disponible lundi.**

à la une...  ACTIONS

### INFOS À LA UNE

➡ Appel unitaire à la grève du 4 juillet des inspecteurs stagiaires.

➡ Collectivités locales : la CGT dénonce la circulaire du DGFIP lors du CTM.

### COMPTES-RENDUS CAP

➡ Mouvement complémentaire de mutation des agents B de la filière Gestion publique

➡ Mouvement de mutation complémentaire des agents C de la filière Gestion publique

Appel unitaire à la  
grève du 4 juillet des  
inspecteurs stagiaires



## AGIR CONTRE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE LA DGFIP ET SES OBJECTIFS DESTRUCTEURS POURSUIVIS

**Le syndicat national appelle à la convocation d'un CTR et invite les sections à faire un recensement des restructurations engagées et construire les ripostes appropriées en articulant mobilisations locales et interventions nationales.**

La politique immobilière de l'Etat à laquelle le ministre du budget Bernard Cazeneuve veut donner un « nouvel élan » fait partie intégrante des politiques d'austérité infligées aux administrations publiques au nom de la réduction des déficits publics.

A la DGFIP, elle est « consanguine » de la démarche stratégique dont toutes les mesures visent au même but.

Le combat exemplaire et la victoire des camarades de Marseille contre la vente du site de Sainte Anne a mis en évidence les conséquences désastreuses de cette politique pour les usagers, les conditions de vie au travail des agents et l'exercice de leurs missions. Au travers de ce camouflet historique infligé à la politique immobilière de l'Etat, elle a surtout démontré la possibilité de mettre en échec, par le développement des luttes, les tentatives régressives.

Pour le syndicat CGT Finances Publiques, cette question est au cœur des enjeux revendicatifs contre les

restructurations immobilières accompagnant fortement les suppressions d'emplois et la casse des missions. Cette problématique est également indissociable des projets liquidateurs envisagés contre nos statuts particuliers, les garanties d'affectation (avec la perspective de la généralisation du recours à la mobilité forcée intra-fonction publique) et l'ensemble de nos droits.

A ce sujet, nous vous invitons à vous référer aux arguments déjà développés dans la note préparatoire aux HMI.



Ce sont l'ensemble des motifs qui nous fondent aujourd'hui à exiger en plus d'un CTR sur l'arrêt des tests, expérimentations et réformes en cours (RIALTO Investigation, SIP-CDIF, SPF-Enregistrement, démantèlement de France Domaine et du Cadastre...) et un autre consacré

à l'état général des services, la convocation de cette instance pour traiter de la politique immobilière à la DGFIP et des restructurations actuellement opérées ou programmées.

Dans cette optique, il est indispensable de construire une démarche revendicative s'appuyant sur le développement des luttes en local et les remontées concrètes des situations vécues sur le terrain.

C'est pourquoi nous vous demandons de communiquer au Bureau national dans les délais les plus rapides tous les éléments d'information ayant trait à la politique immobilière mise en œuvre dans votre département ou direction et à leurs conséquences, en pointant autant que nécessaire les liens avec les restructurations de missions.



## Fraude fiscale : «c'est malsain d'entretenir la culture de la dénonciation»

**Les députés ont adopté mardi deux projets de loi renforçant notamment la protection des lanceurs d'alerte. Michaël Casas, de la CGT Finances publiques, y voit un épiphénomène et dénonce le manque de moyens de l'administration.**

Le ministère de l'Economie et des Finances, quai de Bercy à Paris, le 24 mars 2010. (LOIC VENANCE / AFP) Propos recueillis par [Vincent Daniel](#)

Ces textes sont censés laver l'affront de l'[affaire Cahuzac](#). Les députés ont [adopté en première lecture](#), mardi 25 juin, les projets de loi sur la [transparence de la vie publique](#) et la lutte contre la fraude fiscale, qui avaient été décidés après les révélations sur l'ancien ministre délégué au Budget. Ces deux textes ont notamment pour objet d'accentuer la protection des lanceurs d'alerte, ces citoyens qui entrent en contact avec l'administration fiscale car ils soupçonnent une fraude fiscale.

Cette mesure peut-elle être efficace ? Francetv info a posé la question à Michaël Casas, secrétaire général de la CGT Finances publiques.

**Francetv info : Les députés ont voté le renforcement de la protection des lanceurs d'alerte. Est-ce une bonne chose ?**

Ces lois amusent la galerie, on jette en pâture quelques politiques, mais rien n'est résolu. On entretient la culture de la dénonciation et c'est totalement malsain. Cela nous rappelle des temps peu glorieux.

La vraie question de la transparence, ce sont les moyens donnés pour lutter contre la fraude fiscale. En quatre ans, on a dégraissé nos effectifs de 10%, alors que la fraude a augmenté d'environ 25% sur la même période, selon la Cour des comptes. La fraude fiscale représente 100 milliards d'euros par an, en prenant en compte celle qui n'est pas détectée et celle qui est constatée mais non recouvrée. Le véritable enjeu, ce n'est pas de rentrer dans des pra-

tiques de délation qui viseraient à jeter l'opprobre et la suspicion sur l'ensemble des élus, mais de donner les moyens véritables de lutter contre la fraude.

**En juillet, les fonctionnaires lanceurs d'alerte feront l'objet d'un projet de loi spécifique. Qu'en pensez-vous ?**

On n'aurait pas besoin de ces lanceurs d'alerte si on nous laissait intervenir dans tous les dossiers qui mériteraient d'être vérifiés. Cette mesure peut donner l'impression qu'on protégerait des collègues ayant des informations qu'ils n'auraient pas pu donner ou qu'ils auraient peur de donner. Mais cette situation veut dire que nous n'avons pas toujours les moyens de vérifier certains dossiers.

**Pour autant, l'administration fiscale ne travaille-t-elle pas déjà sur la base de certaines dénonciations, souvent anonymes ?**

Effectivement, ce n'est pas une pratique courante, cela n'arrive pas tous les jours, mais cela existe. Des courriers nous sont adressés. Ils sont exploités au même titre que n'importe quel élément nous permettant de recouper des

preuves. Mais le travail de l'administration ne repose évidemment pas sur l'exploitation de ce type de courrier.

**Un courrier dénonciateur fait-il systématiquement l'objet de recherches ?**

Non. Cela dépend du ton, des faits reprochés, des éléments de preuve éventuels. Il faut que ce soit argumenté. Nous recevons parfois des courriers anonymes de gens qui règlent leurs comptes, qui sont jaloux, qui nous parlent de la grosse voiture de leurs voisins... Nous ne les exploitons pas. A l'inverse, on a des salariés qui dénoncent des systèmes frauduleux de double comptabilité avec des preuves à l'appui et la désignation concrète de méthodes de fraude. Là, on s'intéresse à la question.

